

*J'AGIS SUR MON
MILIEU DE VIE*



élections

municipales

Municipalité de Kiamika

Scrutin du 1 avril 2012

Pour voter lors du vote par anticipation ou lors de la journée du scrutin, vous devez:

1. avoir la qualité d'électeur;
2. être inscrit sur la liste électorale;
3. vous identifier en présentant l'un des documents suivants:
 - votre carte d'assurance maladie;
 - votre permis de conduire;
 - votre passeport canadien;
 - votre certificat de statut d'Indien;
 - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Les bureaux de vote le jour du scrutin (1 avril 2012) seront ouverts de 10h à 20h à la salle municipale de Kiamika (4, chemin Valiquette, Kiamika).

Le bureau de vote par anticipation sera tenu de 12h à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville (3, chemin Valiquette, Kiamika).

Pour plus d'informations, contactez la présidente d'élection au 819 585-3225, poste 221.